



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

langues régionales

Question écrite n° 119884

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'ancrage des langues régionales dans la modernité à travers l'internet et les nouvelles techniques, action mise en oeuvre par le ministère de la culture en faveur de la valorisation des langues régionales. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan de cette action et plus particulièrement en ce qui concerne les langues d'oc.

Texte de la réponse

Le ministère de la Culture et de la Communication veille à ce que l'émergence des nouvelles techniques de l'information soit bénéfique aux langues de France comme à la langue française. Il collabore activement, avec l'Association française pour le nommage Internet en coopération (AFNIC), chargée par l'État d'enregistrer les noms de domaine en .fr et dans les extensions suivantes, correspondant à des zones où sont en usage des langues régionales : .re (la Réunion), .wf (Wallis et Futuna), .yt (Mayotte). L'accessibilité de ces domaines à partir de n'importe quel point de l'Internet est désormais assurée et contribue à la valorisation de ces territoires et des langues qu'on y pratique. L'État est attentif à ce que les signes diacritiques propres au français et aux langues de France (accents, tréma, cédille) soient pris en compte, de telle manière que ces langues puissent être écrites en utilisant l'intégralité de leurs caractères. Il soutient la numérisation de nombreux documents en langues régionales, en liaison notamment avec la Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles (FAMDT) ou, pour la langue d'oc, à travers le programme Occitanica, médiathèque numérique multimodale qui donnera accès à la création et au patrimoine occitans dans toute leur diversité (textes, sons, vidéos, expositions...). Depuis plusieurs années, la délégation générale à la langue française et aux langues de France travaille avec le CNRS au programme Corpus de la parole, qui a pour objet de constituer, de conserver, de mettre à disposition et de valoriser des corpus oraux enregistrés dans toutes les langues de France. Des centaines d'heures sont disponibles sur le site Corpus de la parole, avec pour objectif non seulement le développement d'une base de données sur l'oral, mais aussi d'outils de traitement automatique des langues et d'ingénierie linguistique. Indispensables à la recherche, les données acquièrent en outre, avec le temps, un caractère patrimonial et de ressources langagières. D'une manière générale, les langues de France sont systématiquement intégrées aux projets de développement du numérique au service des langues.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119884

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10968

Réponse publiée le : 14 février 2012, page 1303